**EPU 40**

**25 janvier 2022**

**Recommandations du Canada pour l’EPU de l’Islande**

Le Canada félicite l’Islande d’avoir obtenu, pour la douzième année, la meilleure performance dans l’Indice mondial des disparités entre hommes et femmes du Forum économique mondial, et l’encourage à poursuivre ses efforts pour combler l’écart salarial entre les sexes d’ici 2022.

Le Canada recommande à l’Islande :

1. D’adopter et de mettre en œuvre un plan d’action complet sur la lutte contre la traite des êtres humains à l’appui de l’accent mis par le gouvernement en 2019 sur les mesures de lutte contre la traite des êtres humains et d’autres formes d’exploitation.
2. De prendre des mesures pour créer une institution nationale des droits de la personne, conforme aux Principes de Paris, qui renforcera la mise en œuvre des politiques et programmes connexes et s’appuiera sur l’assise financière des organisations partenaires islandaises existantes en matière de droits de la personne.
3. De faciliter la capacité des mécanismes existants de protection des droits de la personne de recevoir toute plainte fondée sur la discrimination jusqu’à ce qu’une institution nationale islandaise soit créée pour diriger la réponse à ces plaintes.

Le Canada remercie le gouvernement de l’Islande pour ses efforts continus en vue de promouvoir les droits de la personne et de travailler à la ratification des diverses conventions des Nations Unies à cet égard. Néanmoins, le Canada encourage le gouvernement de l’Islande à prendre d’autres mesures pour combattre la traite des personnes et promouvoir la protection des droits de la personne.